EUROMÉDITERRANÉE
Établissement Public d'Aménagement - Marseille

CONCERTATION – PARC DU RUISSEAU DES AYGALADES

Compte-rendu de réunion publique / lancement de la phase AVP

Mardi 01 juillet 2025

Contexte de la réunion

Ce mardi 01 juillet 2025, de 18h00 à 20h00 s'est tenue la réunion publique visant à marquer une nouvelle étape dans la vie du parc du ruisseau des Aygalades : la reprise de la concertation en phase d'avant-projet. Cette réunion s'inscrit dans le cadre du dialogue mené avec les habitantes et habitants pour accompagner la réalisation du parc. L'objectif de ce temps ? Présenter l'avancement du parc, après une première phase de concertation préalable et une année de « dialogue compétitif », annoncer les modalités de reprise de la concertation et répondre aux questions.

Organisée par Euroméditerranée, cette réunion a réuni 30 personnes en salle et 17 personnes sur la chaine Youtube. Habitantes et habitants des 14e, 15e arrondissements mais aussi du centre-ville, représentants associatifs, professionnels de l'aménagement ont pu échanger avec les élu.es présents et l'équipe de concepteurs. Pour répondre aux questions du public étaient présents :

- **Laure-Agnès Caradec**, Présidente du Conseil d'Administration d'Euroméditerranée
- **Isabelle Campagnola Savon**, Conseillère Régionale déléguée à l'économie
- **Nadia Boulainseur**, Maire des 15e et 16e arrondissements
- **Jean-Yves Sayag,** Conseiller d'arrondissement des 13e et 14e arrondissement, Conseiller municipal de Marseille, Conseiller métropolitain délégué à la Propreté, l'Hygiène et les décharges sauvages
- **Aurélie Cousi :** Directrice générale de l'EPA Euroméditerranée
- **Michel Desvigne :** Paysagiste concepteur et fondateur de l'agence Michel Desvigne Paysagiste

Vous pouvez retrouver la présentation de la réunion publique sur la plateforme participative au lien **suivant**.

1/ Présentation du projet du parc

Mot d'accueil

Laure-Agnès CARADEC, **Présidente du Conseil d'Administration d'Euroméditerranée** a introduit la réunion publique en remerciant le public (habitants, représentants associatifs, professionnels) ainsi que les institutions présentes (la Mairie de secteur du 15/16, la Région Sud, et la Mairie de secteur du 13/14) pour leur venue. Elle a également excusé l'absence de Didier Réault, Vice-président de la Métropole délégué à la Mer, au Littoral, au Cycle de l'eau, à la GEMAPI et aux Ports, ainsi que celle de Nassera Benmarnia, Adjointe au Maire de Marseille en charge des espaces verts, des parcs et jardins et du retour de la nature en ville.

Insistant sur l'ampleur et l'ambition du futur parc du ruisseau des Aygalades géré par la Ville de Marseille, Laure-Agnès Caradec est revenue sur le bilan de la première phase de concertation qui a permis de rédiger le cahier des charges du parc. Elle a précisé que le parc sera fermé et gardienné, avec pour objectif d'offrir des espaces de respiration, de jeux et d'animation pour les riverains et pour l'ensemble des Marseillais. Ce parc constituera un véritable poumon vert au cœur de quartiers denses en pleine transformation développés par Euroméditerranée. Il permettra également de désenclaver le quartier du Canet, facilitant l'accès de ses habitants au métro Gèze et aux nouvelles stations du tramway.

Isabelle Campagnola Savon, Conseillère Régionale déléguée à l'économie a poursuivi en caractérisant le futur parc d'emblématique car il associe l'écologie, l'économie et l'innovation. Il porte les engagements du Plan Climat, de la stratégie régionale pour la biodiversité, du plan de transformation énergétique et écologique. Il constitue aussi un terrain d'innovation en matière d'arrosage, de gestion des éclairages. Et enfin, il porte une attention particulière au principe d'économie circulaire grâce à la future plateforme permettant le traitement sur site des terres et déchets des travaux.

Nadia Boulainseur, Maire des 15e et 16e arrondissements a souligné que le futur parc contribuera à favoriser la mixité des usages et des publics, et à tirer le territoire vers le haut. Elle a également insisté sur le fait que le parc devra être pleinement approprié, à la fois par les riverains et par l'ensemble des Marseillais. D'autre part, elle a tenu à souligner que des actions sont déjà engagées pour apaiser le quartier, notamment autour de la question des biffins au niveau de Gèze, avec un arrêté pris par la Ville de Marseille et des alertes portées par Euroméditerranée.

Jean-Yves Sayag, Conseiller d'arrondissement des 13e et 14e arrondissement, a quant à lui marqué l'importance du parc pour les habitantes et habitants du 14e et notamment du Canet à qui ce parc va grandement profiter. Espace vert et de respiration majeur, il offrira aussi une meilleure connexion aux transports en communs à ce secteur.

La concertation

La première phase de concertation pour le parc du ruisseau des Aygalades, dite concertation préalable s'est tenue d'octobre 2023 à février 2024. A travers des ateliers, présences dans l'espace public, la plateforme en ligne, cette phase a été l'occasion de questionner les différents usages souhaités dans ce parc. Le bilan dressé a permis d'alimenter le préprogramme qui a été transmis aux concepteurs pendant l'année de dialogue compétitif.

La concertation préalable a permis de mettre en lumière un projet attendu, mais aussi des attentes fortes et partagées : un parc support de pratiques libres et sobre en matière d'aménagement, un écrin de nature pouvant accueillir quelques équipements, une traversée du parc non motorisée et accessible 24h/24, pouvoir passer la journée au parc en diversifiant ses pratiques… Les enseignements de la concertation préalable sont à retrouver sur la plateforme **ici**.

Cette réunion marque la reprise de la concertation, pendant toute la phase dite d'avant-projet (AVP) qui durera jusqu'en juin 2026.

Le projet du parc du ruisseau des Aygalades

Michel Desvigne a introduit son propos en précisant que les images, plans et perspectives diffusées ce soir étaient encore au stade de la réflexion et de la conception.

En guise d'introduction, il a tenu à rappeler que ce parc va voir le jour en lieu et place de l'ancienne gare du Canet, site ferroviaire sous lequel passe deux cours d'eau : les Aygalades et le ruisseau des Lions.

Projet d'ampleur, le grand parc du nord de Marseille formera au total 26 hectares d'espaces verts et de loisirs comprenant : le parc du ruisseau des Aygalades (16 ha), le parc Bougainville (4 ha) et le parc

Billoux (6 ha). Précision a été apportée sur le découpage du périmètre du projet. Il s'agit de concevoir, parmi les 16 hectares, le parc en lui-même ainsi que les espaces publics à proximité qui seront accessibles à tous moments de la journée : la traverse du Bachas prolongée ainsi que les parvis d'accueil au niveau des entrées du parc.

Parc Billoux
6 ha
Parc du Ruisseau
des Aygalades
16 ha
Un grand parc pour le
Nord de Marseille
26 ha
Parc Bougainville
4 ha
Après
0 50 100 200 400 m

En guise de comparaison, le parc Borély fait 17 hectares et le parc Longchamps, 11 hectares. la forme est différente et la façon de concevoir le parc du ruisseau des Aygalades est différente : il s'agit de penser un parc naturel qui redonne place au cours d'eau.

Par la suite, Michel Desvigne a présenté les différentes composantes du parc.

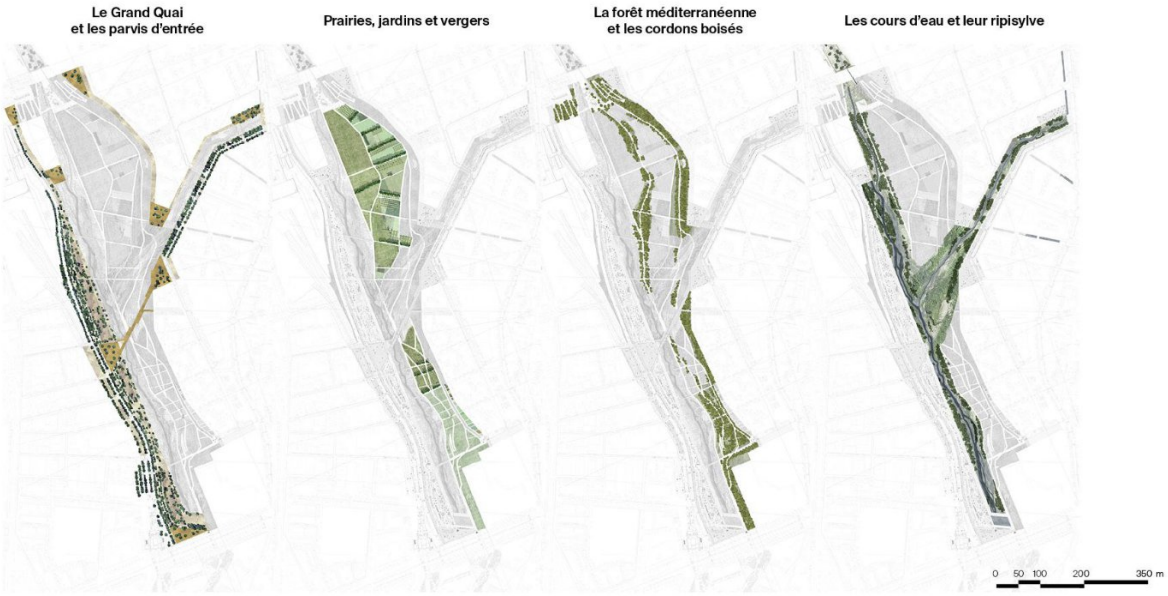

Le g**rand quai planté** fait référence à l'histoire ferroviaire du site. Il s'étend sur plus d'un kilomètre et longe tout le parc. Pensé comme un espace plus actif et plus équipé, il sera toujours hors d'eau et protégé des crues. Il accueillera des usages sportifs et récréatifs et pourra intégrer des équipements et des microarchitectures inspirées du patrimoine ferroviaire.

Les p**rairies, les jardins et les vergers** s'inspirent des paysages méditerranéens. Des haies brise-vent y délimitent les espaces, les protègent du vent et jouent un rôle écologique important. Le long des chemins alternent des espaces accessibles au public, prairies et vergers.

La **forêt méditerranéenne et les cordons boisés** forment la charpente de ce parc. Ils structureront les parcours de promenade à travers le site et assureront la continuité avec les parcs voisins, en amont et en aval. Composées d'essences résilientes, ces forêts sont adaptées aux conditions climatiques.

Les **cours d'eau et leur ripisylve** (milieu naturel qui accompagne le cours d'eau) constituent le cœur écologique et paysager du parc. Plus que l'eau elle-même, c'est l'écosystème reconstitué autour qui est mis en valeur. L'eau, non accessible, devient un élément central du paysage, observé depuis les prairies ou le Grand Quai, comme une scène naturelle autour de laquelle toutes les vues s'organisent.

De manière générale, l'eau prendra une place importante par la présence de points de vue nombreux sur le ruisseau, ainsi que des jeux d'eau. Les **zones d'expansion de crue** sont intégrées au parc sous

forme de bassins situés dans les prairies. Elles pourront être inondables lors de crues annuelles (une chance par an) ou centennale (une chance sur cent d'arriver chaque année). Néanmoins, même en cas de crue, le parc restera traversable grâce à la passerelle (hors périmètre, elle passe au-dessus du parc).

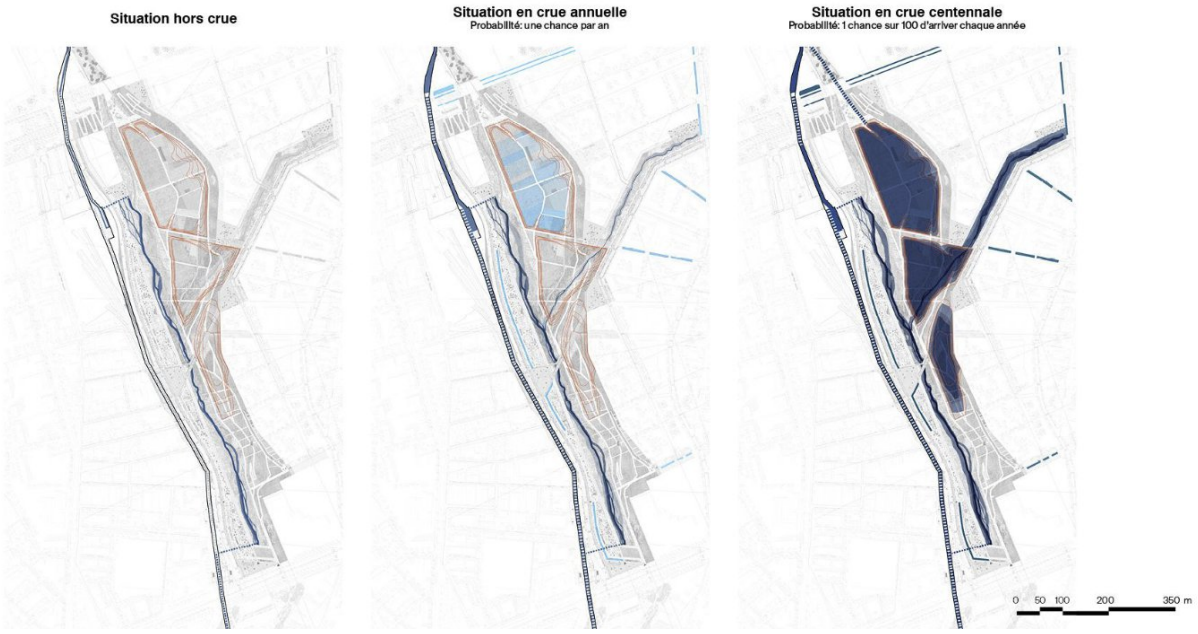

Au sein du parc, plusieurs **cheminements et promenades** seront accessibles. Du nord au sud, d'est en ouest, un réseau de promenades ombragées sera propice à la balade ou à la pratique sportive.

Sensible à ce qui a été souligné en concertation, l'équipe de concepteurs a repris l'idée de **pouvoir passer la journée au parc,** en imaginant un quai sportif et ludique, ainsi que des kiosques inspirés du patrimoine ferroviaire pouvant accueillir des activités et des services (belvédère, restauration, musique…).

Enfin, **l'intégration du parc à son territoire** a fait l'objet d'une attention particulière. Il est aussi bien accessible en transports en commun (métros Gèze et Bougainville, tramway, bus) qu'en voiture, grâce à un réseau de parkings alentours (relais Gèze, Indiggo Les Fabriques, Maison Blanche).

La passerelle dite « Aiguillage », qui remplacera l'actuelle passerelle Gauchet, permettra de connecter les quartiers du Canet et des Crottes d'est en ouest. Elle sera non accessible aux véhicules motorisés et ouverte 24h/24. À l'ouest, la traverse du Bachas offrira un cheminement arboré accessible même lorsque le parc est fermé.

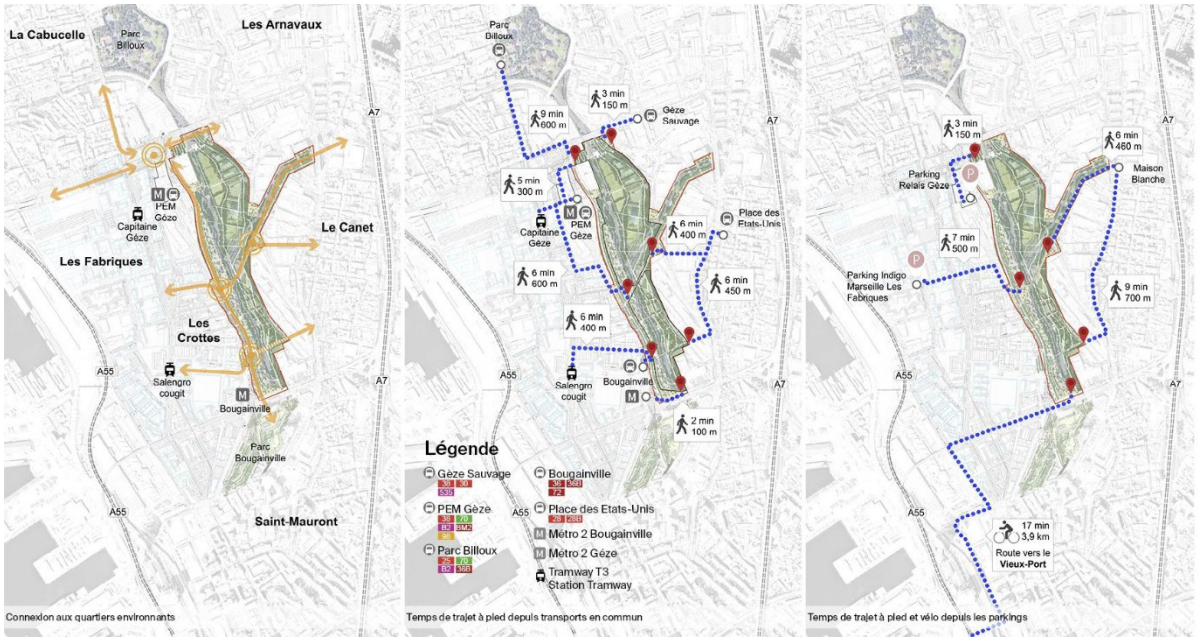

Enfin, Michel Desvigne a tenu à préciser qu'une **réflexion fine était menée sur les plantations** et l'ombrage. Notamment sur la quai planté, l'équipe réfléchi à planter des arbres pouvant déjà apporter de l'ombrage ainsi qu'à concevoir des ombrières temporaires pour assurer un confort d'usage en été.

Questions et échanges avec le public

Que va-t-il advenir des arbres déjà présents sur la traverse du Bachas ? Seront-ils conservés ? (Membre du collectif des Gammares)

Aurélie Cousi, Directrice Générale d'Euromediterranée a précisé que le grand quai planté présenté viendrait en complément et à côté de la traverse du Bachas. Quant à cette traverse, qui a fait l'objet de réaménagements par Euroméditerranée il y a peu, elle sera bien entièrement réaménagée et les arbres existants conservés au maximum.

Actuellement le ruisseau longe le métro, à partir d'où sera-t-il renaturé et remis dans son lit naturel ?

Aurélie Cousi a précisé que les réflexions portaient du parc Billoux à la mer et étaient menées en partenariat avec l'EPAGE HuCa qui a la compétence en matière de gestion des cours d'eau. L'objectif est de travailler en deux phases :

- Une première phase où le dégrilleur (présent au niveau du métro Gèze) sera conservé, et le ruisseau renaturé juste après
- Une deuxième phase de renaturation dès le parc Billoux et en continuité avec le parc du ruisseau des Aygalades

La pollution du ruisseau est actuellement très importante, notamment au chrome 6. Qu'est-il envisagé pour limiter la mise en danger du public lors de la renaturation du ruisseau ? (Membre de France Nature Environnement)

Aurélie Cousi a rappelé d'une part que l'action était collective à ce sujet et engageait aussi l'EPAGE HuCA et la Métropole, partenaires du projet afin de traiter les pollutions à la source. D'autre part, Euroméditerranée a l'habitude de travailler sur des terrains pollués, c'est sa marque de fabrique. Il y a une habitude forte de travail avec des laboratoires d'analyse, des experts en matière de dépollution notamment des terres. Mais on a aussi tout à fait conscience que l'amélioration de la qualité de l'eau va prendre du temps et se joue aussi en amont du ruisseau. Ce ruisseau ne sera pas accessible, on ne pourra pas y mettre les pieds. En dehors des crues il faut aussi avoir à l'esprit qu'il s'agira plus d'un filet d'eau que d'un véritable ruisseau pour se baigner. Il s'agit plutôt de proposer un paysage à regarder qu'un espace où se baigner.

Comment pouvons-nous nous assurer que le parc sera bien entretenu, bien géré et sécurisé ? Et non pas un espace constamment dégradé ? (Habitant du quartier)

Laure-Agnès Caradec a réagi en excusant l'absence de Nassera Benmarnia, adjointe au Maire de Marseille, compétente en la matière et attachée à ce que le parc soit fermé et gardienné. D'autre part, il est demandé aux concepteurs de veiller à la sécurité dans les usages du parc, en privilégiant les espaces visibles et moins propices à des comportements illicites. Enfin, l'expérience de la première partie du parc Bougainville, inauguré il y a peu, prouve qu'il est possible d'aménager et maintenir un espace de qualité au sein duquel le Relais Nature joue aussi un rôle important.

Nadia Boulainseur a aussi rappelé que suite à la concertation, le choix a été fait de privilégier une passerelle uniquement piétonne, évitant ainsi une insécurité par la présence de voitures.

Des parkings aux abords du parc sont-ils prévus ? D'autres passerelles seront-elles prévues au sein du parc ? (habitante)

Aurélie Cousi rappelle qu'il existe déjà un parking relais à la station de métro Geze ainsi qu'un autre aux Fabriques. Il y aura aussi le développement de parkings dans le futur projet d'aménagement du Canet qui comprenda de l'habitat, de l'activité ainsi que des parkings silo. Il y a aussi un projet de parking côté Capitaine Gèze.

Il me semble que vous n'impliquez pas assez les habitants. J'habite dans le quartier et je n'ai pas été associé. Il me semblerait aussi judicieux de questionner les personnes qui utiliseront le parc pour avoir leur avis.

Nadia Boulainseur a rappelé qu'une concertation avait bien eu lieu, avec différentes réunions et ateliers thématiques où les habitants ont pu s'exprimer. La dernière réunion a porté sur la forme de la passerelle, son accès ou non aux voitures. Le choix des participants a été respecté et c'est celui qui est aujourd'hui présenté.

Laure Agnès Caradec a aussi précisé que c'est sur la base des demandes des habitants qu'a été conçu le cahier des charges soumis aux concepteurs et que la concertation se poursuit pour affiner le projet.

Avec le réchauffement climatique, comment allez-vous accompagner la croissance des plantations et leur durabilité dans le temps ? (Membre de France Nature Environnement)

Michel Desvigne a rappelé qu'il n'était pas seul dans l'équipe, mais entouré de deux écologues compétents en la matière. La renaturation du site et du ruisseau est un objet à la fois passionnant et ambitieux, qui est pris très au sérieux par l'équipe. Il ne s'agit pas de faire du marketing urbain

Aurélie Cousi quant à elle a annoncé que le parc pouvait compter sur l'accompagnement du France 2030, qui accompagne par les financements ce travail expérimental qui consiste à complètement renaturer un site dont toute végétation est absente.

Quel est le budget d'ensemble du projet ? (Membre de France Nature Environnement)

Aurélie Cousi a précisé que le budget du parc était de 166 millions d'euros, comprenant l'achat du foncier et les travaux qui s'élèvent à 65 millions. Ce budget est assuré par un protocole financier signé entre l'État, la Région, le Département, la Métropole et la Ville.

2/ Un environnement en mutation

A la suite de ce premier temps d'échange, **Aurélie Cousi** a présenté les autres projets et espaces en mutation qui viennent accompagner la transformation du secteur.

Un focus a été fait sur :

- **Le tramway T3, dont la fin des travaux est prévue pour fin 2025 ;**
- **L'avenue Cap Pinède, où ont été réalisés** des aménagements privilégiant les piétons et cyclistes et sur laquelle 500 arbres ont été plantés**.**
- **Le secteur Gèze et la création de la nouvelle place**, avec des travaux pour créer un nouveau parvis.
- **Les espaces publics des quartiers des Crottes** dont les travaux débuteront fin 2025. L'objectif est de réaménager la place Emmanuelli ainsi que les rues du noyau villageois. Une nouvelle place et un espace dédié au street art verront aussi le jour sur le boulevard Moncada.
- **Le parc et les alentours de Bougainville,** qui accueilleront la deuxième partie du parc Bougainville avec un ruisseau renaturé et une piscine qui ouvrira en 2027.
- **Maison Blanche**, où une réflexion est menée sur l'aménagement de nouveaux espaces publics plus apaisés et fera d'un projet d'urbanisme transitoire concerté.

Questions et échanges avec le public

Que va-t-il advenir de Bellevue ? Pourquoi ne pas inclure ce quartier dans le projet afin d'améliorer aussi la vue sur ce quartier et son amélioration générale ? (Habitant de Bellevue)

A ce sujet, Laure-Agnès Caradec a annoncé que dans le cadre du projet de renouvellement urbain, la tour B12 serait démolie afin d'accueillir une construction neuve de plus petite taille. D'autre part, des projets d'amélioration du quartier sont prévus : réaménagement des espaces publics, livraison de la dernière partie du parc Bougainville, création d'un jardin à côté du commissariat, création d'une piscine. Cela participera à embellir le secteur. Il est aussi précisé qu'autour du parc, de nouveaux espaces

publics seront réalisés et que l'arrivée du tramway rue de Lyon participera aussi à améliorer le quartier dans son ensemble.

Comment pensez-vous les connexions entre les quartiers de Bougainville, le futur parc des Aygalades et le parc Billoux ? (Habitante)

Entre les parcs des Aygalades et Bougainville, il y a le boulevard Lesseps, un axe routier important aujourd'hui. Il y a une réflexion en cours pour faire de cet axe routier un boulevard urbain traversable, des comptages de voitures ont déjà été réalisés et confirment que cela sera possible. Néanmoins, ce sont des choses qui prennent du temps au vu de la place importante de la voiture à Marseille et de la technicité du sujet. Entre les parcs des Aygalades et Billoux, il y a un terrain appartenant à la SNCF qui fait l'objet de discussions avec la Métropole en vue de son acquisition pour créer un lien entre les deux parcs.

Conclusion et suites

La rencontre s'est clôturée par les remerciements aux participants présents et l'annonce des prochains évènements de la concertation :